



*République Démocratique du Congo*

**Association Congolaise des Ingénieurs Civils (A.C.I.C)**

A.S.B.L. dotée de la personnalité civile par ordonnance présidentielle n°90-165 du 08/08/1990  
Membre de la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (FMOI)



Le Conseil d'Administration

## PV de la réunion Jumelée CA- Antenne de Kin

**Date et Lieu :** Samedi, 28 mai 2016 ;

Salle de réunion de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT),  
Concession Procoki, Commune de Kintambo, Kinshasa, RD Congo.

**Présences :**

- **Conseil d'Administration :**
  - Ir Charles Médard ILUNGA, Président ;
  - Ir César LUBAMBA, 1<sup>er</sup> Vice-président ;
  - Ir Jean-Bernard TSHIASUMA, Secrétaire Général ;
  - Ir Jean Paul UMONDI, Chargé des finances ;
  - Ir Michel KAYEMBE, Secrétaire Général Adjoint ;
  - Ir Francis CIVAVA, Chargé des finances Adjoint ;
- **Antenne Provinciale de Kinshasa :**
  - Ir Eric NZITA, Président ;
  - Ir Alimasi RAMAZANI, 1<sup>er</sup> Vice-président ;
  - Ir Jean KABWE, 2<sup>e</sup> Vice-président ;
  - Ir Gailord KITOKO, Secrétaire Général ;

**Ordre du jour :**

L'unique point inscrit à l'ordre du jour : harmonisation de fonctionnement entre le Conseil d'Administration et l'antenne provinciale de Kinshasa.

La réunion était présidée par l'Ir Charles Médard ILUNGA, Président du Conseil d'Administration de l'ACIC.

**Déroulement**

D'entrée de jeu, les deux comités ont circonscrit l'objectif de cette séance de travail qui était d'harmoniser le fonctionnement et d'identifier les attributions de chaque comité afin d'éviter le chevauchement des compétences.

Il a été convenu ce qui suit :

- En ce qui concerne les finances :

Un règlement financier sera mis au point pour l'ordonnancement des fonds. Néanmoins, le CA avait déjà levé l'option pour une caisse unique.

De ce fait, il y a nécessité de redynamiser toutes les cellules locales pour une mobilisation efficace des ressources.

Un formulaire de souscription bancaire sera mis au point en collaboration avec les banques de la place pour permettre à chaque membre de prendre un engagement de virement bancaire mensuel ou annuel au bénéfice du compte bancaire de l'ACIC.

L'option de déloger le compte bancaire de l'ACIC de la BIAC à une autre banque étant déjà levée par le CA, il est à noter que seul celui-ci (le CA) aura les prérogatives d'actionner ce

compte principal. Cependant, il sera également créé les sous comptes (dépendant dudit compte principal) pour chaque antenne provinciale.

Les signataires du compte principal seront : le PCA et le Chargé des finances avec comme suppléants respectifs le SG et le Chargé des finances adjoint.

Ainsi, il a été décidé de la convocation d'une réunion de sensibilisation avec toutes les sections locales de Kinshasa, en date du mercredi 8 juin 2016, cela en conformité avec le plan d'action du CA dans ses 100 premiers jours.

- En ce qui concerne la Convocation de l'AG : cela relève de la compétence exclusive du CA. Ainsi une AG est prévue en date du 30 juillet 2016 avec comme points à l'ordre du jour : la présentation du programme d'action, proposition des statuts et règlement intérieur amendés (à déterminer par le CA).

Cependant lors de cette AG, l'antenne de Kinshasa procédera aux élections partielles pour compléter les postes vacants de son comité.

- En ce qui concerne le siège : le CA avait déjà levé l'option sur l'imminence de la location d'un lieu pour le siège de l'ACIC. les principaux critères retenus pour le choix de celui-ci étaient entre autres la situation géographique : centre-ville de Kinshasa, la facilité d'accès, une grande salle de réunion, etc.

Ainsi après analyse des plusieurs offres reçues, le choix du CA a été porté sur l'appartement situé sur l'avenue Lokelenge, commune de Ngaliema, en face de l'école Les Loupiots.

Ce siège abritera, à la fois, le CA et l'antenne provinciale de Kinshasa.

Les moyens financiers en possession du CA permettent de s'acquitter de la garantie locative et autres démarches administratives. Cependant les moyens pour équiper ces bureaux font défaut.

Pour ce, le CA a levé l'option de solliciter une assistance en mobiliers de bureaux et équipements informatiques auprès des entreprises qui emploient les Ingénieurs Civils.

Le Secrétaire Général a été chargé d'apprêter lesdites correspondances.

- En ce qui concerne le site web : le collègue Alain Kanyonyo a été chargé d'élaborer les TDRs et superviser la sélection d'un webmaster qui jouera aussi le rôle de secrétaire pour un premier temps.

- Autres :

- ✓ Le PCA prend l'engagement de contacter les différents organes de presse pour acquérir les espaces télé et sensibiliser l'opinion publique sur le rôle de l'Ir dans la société.
- ✓ Une rencontre est prévue le jeudi 02 juin 2016 avec la Société des Architectes du Congo.
- ✓ OCIC : le collègue César Lubamba a fait une brève restitution de la séance de travail avec le Ministre des ITP sur la loi portant création et organisation de la profession d'Ir. Le Ministre a, pour le compte du gouvernement, fait la recommandation de se conformer à la nouvelle loi de l'ESU. Il a en outre émis le vœu de voir l'ordre des Irs ne rassembler que les bac+5, et non les bac+3.
- ✓ Il a été convenu que les deux secrétariats généraux (CA et Kin) devront sur base du plan d'action du CA, dégager les attributions de Kinshasa, les budgétiser et les proposer au CA pour adoption.

Commencée à 10h30', la réunion a pris fin à 13h10'.

**Ir Michel KAYEMBE**

**Rapporteur**

**Ir Charles Médard ILUNGA**

**Président du CA**